

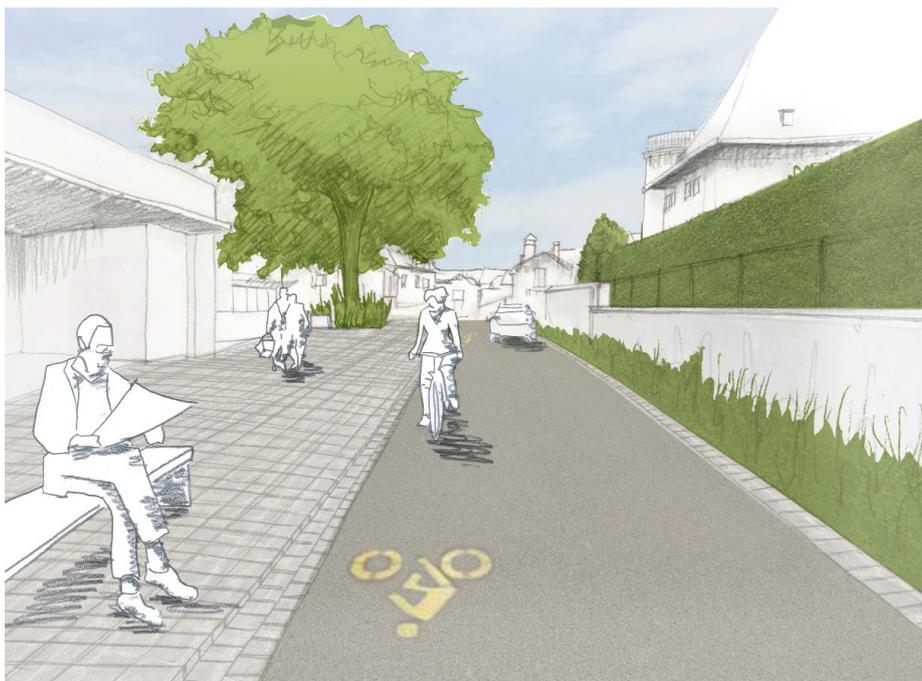


FIN DE LA MESURE A L'ESSAI

Le test de fermeture du chemin a permis à tout un chacun de s'exprimer sur le projet.

Celui-ci a été adapté et inclut désormais une voie de circulation pour les véhicules motorisés ainsi qu'un contre-sens cyclable. Le cheminement piétonnier est clairement identifié et sécurisé.

La requête en autorisation de construire est en cours d'instruction et l'aménagement prévu sera réalisé lorsque l'autorisation sera en force.



La géométrie du carrefour chemin du Vieux-Vésénaz / chemin des Rayes sera également améliorée, afin de favoriser le croisement des véhicules et des bus.
